

## ARRETE DU MAIRE

### LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,
- VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,
- VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,
- VU l'article R.610-5 du code pénal,
- VU la demande présentée par la Société Philharmonique de La Souterraine, représentée par Madame MARTINIE Marie-France - 46, Rue Saint Léger - 87340 LA JONCHERE SAINT MAURICE, à l'effet d'obtenir l'interdiction de circuler Rue St Jacques et d'interdire le stationnement Place Saint Jacques, afin de jouer de la musique le vendredi 22 juin 2018 de 17 h 00 à 23 h 00.

CONSIDERANT que toutes les mesures doivent être prises pour assurer la sécurité lors de cette manifestation.

### ARRETE

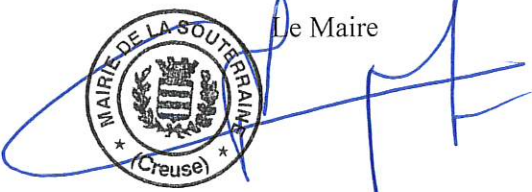
- Article 1 :** La manifestation décrite dans la demande susvisée est autorisée sous réserve du respect des conditions suivantes.
- Article 2 :** Le vendredi 22 juin 2018, la circulation sera interdite Rue St Jacques de 17 h 00 à 23 h 00. Une déviation sera mise en place par la Rue Philippe Bridot. Le stationnement sera interdit sur la Place St Jacques.
- Article 3 :** Toute la signalisation réglementaire sera mise en place par la Société Philharmonique de La Souterraine et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 4 :** Monsieur Le Commandant de la communauté de Brigade de Gendarmerie, et Monsieur Le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le sept juin deux mille dix-huit.

#### **Destinataires :**

- Monsieur Le Maire de La Souterraine,
- Monsieur Le Commandant de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,
- Monsieur L'Adjudant-Chef commandant du Centre de Secours de La Souterraine,
- Madame MARTINIE Marie-France, représentant la Société Philharmonique de La Souterraine.
- Madame VEYRET Johanne, Pôle animations.

Le Maire



Jean-François MUGUAY